CONSEIL MUNICIPAL DE MARCELLAZ

Procès-verbal de la

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MARCELLAZ dûment convoqué le onze septembre deux mille vingt -six s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Léon GAVILLET, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15 **Quorum :** 8

Présents : Léon GAVILLET, Carole GRILLET-AUBERT, Mélanie LECOURT, Alain PERRET, Bénédicte FIEUTELOT, Jacques PERILLAT, Danielle PHIPPAZ, Alexandre CHAPUIS, Christophe SAUMET, Aurélie DUMONT, Daniel BÉNÉ, Sandrine DEJARDIN, Valérie MILLERET, Gérard GALLAY

Excusé(s) ou ayant donné procuration : Cédric VALDEVIT a donné pouvoir à Mélanie LECOURT

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Il a été désigné Monsieur Gérard GALLAY

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Décisions du Maire prises par délégation : renonciation au droit de préemption urbain et devis acceptés

D2026_08_01	**Renouvellement de la convention avec le SYANE pour bénéficier des services du conseiller Energie**
D2026_08_02	**Modification du tableau des effectifs**

------- °o°o° -------

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 est approuvé.

Décisions du Maire prises par délégation :

Renonciation au droit de préemption urbain :

Parcelles	Propriétaire	Adresse	Bâtie : / non bâtie
B1235, B1230	BENE	91 chemin des granges	Bâtie

Devis acceptés :

			HT	TTC
7 septembre 2026	Réparation toiture presbytère	CHARPENTE DES 4 RIVIERES	1950.00€	2 340.00€
3 septembre 2026	Travaux poids publics	EIFFAGE	22 001.50€	26 401.80€
31 août 2026	Aménagement poids public	JACQUET	6 080.20€	7 296.24€

Mise en ligne le : 02/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marcellaz
https://www.mairie-marcellaz.fr/documents_administratifs/85533

Délibération	D2026_08_01	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SYANE POUR BENEFICIER DES SERVICES DU CONSEILLERE ENERGIE
Nature de la délibération	1.4	

Session du 3° TRIMESTRE 2026 — 1° TOUR DE SCRUTIN

Séance du 17 septembre 2026 — Quorum : 8 — POUR : 15 — CONTRE : 0 — ABSTENTIONS : 0

Scrutin ordinaire – ~~public – secret~~ — *Si scrutin public :* — *A(ont) voté contre :* — *S'est (se sont) abstenu(e)(s) :*

SUR le rapport du Maire,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le service de Conseil en Energie Partagé développé par le SYANE,
VU la convention d'adhésion à ce service proposée par le SYANE,
CONSIDERANT le souhait de la commune de Marcellaz en Faucigny d'adhérer au service de Conseil en énergie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
ADOPTE

ART. 1° : Le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Marcellaz au service de Conseil en Energie du SYANE est approuvée.

ART. 2 : M. le Maire est autorisé à signer la convention proposée en ce sens par le SYANE et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Délibéré en séance publique, à Marcellaz, les jour, mois et an susdits.

Délibération	D2026_08_02	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Nature de la délibération	4.1	

Session du 3° TRIMESTRE 2026 — 1° TOUR DE SCRUTIN

Séance du 17 septembre 2026 — Quorum : 8 — POUR : 15 — CONTRE : 0 — ABSTENTIONS : 0

Scrutin ordinaire – ~~public – secret~~ — *Si scrutin public :* — *A(ont) voté contre :* — *S'est (se sont) abstenu(e)(s) :*

SUR le rapport du Maire,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
CONSIDERANT l'augmentation des tâches à effectuer au service périscolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ADOPTE

Article 1er : Il est décidé de créer le poste d'animateur au service périscolaire, soit à temps non complet de 21h/35h, au 3 novembre 2025.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer le présent contrat.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget, conformément du code général des collectivités territoriales susvisé.

Article 4 : Le tableau des emplois est actualisé en conséquence :

Mise en ligne le : 02/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marcellaz
https://www.mairie-marcellaz.fr/documents_administratifs/85533

Filière	Emploi	Nombre de postes	Complet / non complet	Quotité de travail	Catégorie	Grades de recrutement et d'évolution
ADMINISTRATIVE	Secrétaire générale de mairie	1	Complet	35 h	A ou B	Attaché territorial ; rédacteur territorial ; rédacteur territorial principal de 2e classe ; rédacteur territorial principal de 1re classe (selon la délibération existante).
ADMINISTRATIVE	Secrétaire générale de mairie	1	Non complet	28 h	A ou B	Rédacteur territorial ; rédacteur territorial principal de 2e classe ; rédacteur territorial principal de 1re classe (selon la délibération existante).
ADMINISTRATIVE	Adjointe administrative	1	Non complet	28 h	C	Adjoint administratif territorial ; adjoint administratif territorial principal de 2e classe ; adjoint administratif territorial principal de 1re classe.
TECHNIQUE	Agent technique polyvalent	3	Complet	35 h	C	Adjoint technique territorial ; adjoint technique territorial principal de 2e classe ; adjoint technique territorial principal de 1re classe ; agent de maîtrise territorial ; agent de maîtrise territorial principal.
TECHNIQUE	Agent technique polyvalent	1	Non complet	28 h	C	Adjoint technique territorial ; adjoint technique territorial principal de 2e classe ; adjoint technique territorial principal de 1re classe ; agent de maîtrise territorial ; agent de maîtrise territorial principal.
TECHNIQUE	Agent de service polyvalent	1	Non complet	28 h annualisées	C	Adjoint technique territorial ; adjoint technique territorial principal de 2e classe ; adjoint technique territorial principal de 1re classe.
TECHNIQUE	Agent de service polyvalent	1	Non complet	12 h 30/35, annualisé	C	Adjoint technique territorial ; adjoint technique territorial principal de 2e classe ; adjoint technique territorial principal de 1re classe.

Mise en ligne le : 07/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marcellaz
https://www.mairie-marcellaz.fr/documents_administratifs/85533

TECHNIQUE	Agent de service polyvalent	1	Non complet	21 h/35, annualisées	C	Adjoint technique territorial ; adjoint technique territorial principal de 2e classe ; adjoint technique territorial principal de 1re classe.
TECHNIQUE	Agent de service polyvalent	1	Non complet	27.30/35, annualisées	C	Adjoint technique territorial ; adjoint technique territorial principal de 2e classe ; adjoint technique territorial principal de 1re classe.
TECHNIQUE	Agent de service polyvalent	1	Non complet	22 h/35, annualisées	C	Adjoint technique territorial ; adjoint technique territorial principal de 2e classe ; adjoint technique territorial principal de 1re classe.
ANIMATION	Animateur	2	Non complet	22 h/35 annualisées	C	adjoint d'animation ; adjoint d'animation principal de 2e classe ; adjoint d'animation principal de 1re classe.

Délibéré en séance publique, à MARCELLAZ, les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

****

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 22h00

Le Maire,
GAVILLET Léon

Le Secrétaire de séance,
Gérard GALLAY

Mise en ligne le : 02/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marcellaz
https://www.mairie-marcellaz.fr/documents_administratifs/85533